

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 du mois de juillet à 20h00. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme PICHARD Elisabeth, Maire.

Présents : Mmes PICHARD, PENON, KOWALIK ; MM. GIROU, SCOUARNEC, CROUZET, PRIOD, ROYER.

Absents excusés : Mme BAYSSIERES, Mme BALENGHIEN (procuration à M. GIROU Bernard), Mme COUTIER (procuration à M. SCOUARNEC Didier), Mme LANDAT (procuration à M. PRIOD Jean-Paul), Mme ROIRE ; M. BARTON, M. WINTERSTEIN (procuration à Mme PICHARD Elisabeth).

Secrétaire de séance : M. GIROU Bernard.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H02.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 08/06/22. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire demande l'autorisation de retirer deux thèmes à l'ordre du jour : ateliers municipaux, contrat de maintenance alarme et décret tertiaire, Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne, proposition de prestations. Vote : UNANIMITÉ ;

Mme le Maire donne lecture de la décision n° 04/2022 portant travaux électriques au local communal situé au complexe touristique du lac, de la décision n° 05/2022 portant cession du véhicule IVECO et de la décision n° 06/2022 portant contrat d'assurance du véhicule FIAT/DUCATO.

ATELIERS MUNICIPAUX, CONTRAT DE MAINTENANCE ALARME

Sujet ajourné

CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL NUMERIQUE ET INFORMATIQUE, MAIRIE ET GROUPE SCOLAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le matériel numérique et informatique du groupe scolaire Yves Delbasty et de la Mairie ;

CONSIDERANT la transformation numérique de l'enseignement ;

CONSIDERANT le programme ENIR et l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ;

CONSIDERANT qu'il convient de souscrire un contrat de maintenance / assistance de l'ensemble du matériel numérique et informatique ;

CONSIDERANT la proposition de la SAS EDEN PC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de souscrire un contrat de maintenance / assistance du matériel numérique et informatique du Groupe Scolaire et de la Mairie avec la SAS EDEN PC, située 2 bis avenue Jacques Bordeneuve 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT, pour une durée d'un an, à compter de la date d'entrée en vigueur de la délibération ;
- ACCEPTE le montant annuel de 850.00 € HT soit 1 020.00 € TTC ;
- DIT que la dépense a été inscrite au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS, EN LIAISON CHAUDE, AU RESTAURANT SCOLAIRE YVES DELBASTY, RENOUELEMENT DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE, ANNEE 2022-2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 66/2021 en date du 7 juillet 2021 portant renouvellement du contrat de "fourniture et livraison de repas, en liaison chaude, au restaurant scolaire Yves Delbasty" à l'E.S.A.T. "Montclairjoie", 42 avenue R. Cassin, 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot, à compter du 1er septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 (hors vacances scolaires) ;

CONSIDERANT que le contrat de restauration scolaire arrive à échéance ;

CONSIDERANT la qualité du dialogue entre l'E.S.A.T. "Montclairjoie" et le personnel communal affecté à la cantine scolaire ;

CONSIDERANT la proposition de l'E.S.A.T. "Montclairjoie".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de restauration scolaire avec l'E.S.A.T. "Montclairjoie", 42 avenue R. Cassin, 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot ;

- DIT que le contrat est passé pour une durée d'un an, reconductible, du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 (hors vacances scolaires) ;
- DIT que le prix du repas par personne et par jour s'élève à 3,934 € HT, soit 4,15 € TTC ;
- DIT que la dépense a été inscrite au Budget Primitif 2022 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

LOCAL RUE DE LA REPUBLIQUE, OCCUPATION PAR UNICOQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la vacance du local rue de la République suite au départ de l'association Cœur de Bastides ;
 CONSIDERANT la demande de la SCA Unicoque qui souhaiterait occuper le local pendant la saison estivale (du 7 juillet au 31 août 2022) pour accueillir des groupes ;
 CONSIDERANT le projet de convention d'occupation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la SCA Unicoque à occuper le local communal situé rue de la République afin d'y organiser pendant la saison estivale du 7 juillet 2022 au 31 août 2022 un accueil de groupe ;
- DIT que le tarif d'occupation s'élève à 300.00 € pour la saison estivale du 7 juillet 2022 au 31 août 2022 ;
- DIT que les crédits ont été inscrits au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

MAIRIE, TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ, TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE ET TRAVAUX EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE, TRANCHE 2, AVENANT 1

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de rénovation et de mise aux normes de la Mairie de Cancon, (1 avenue du Quercy) ;
 CONSIDERANT la délibération n° 41/2019 en date du 20 mai 2019 qui décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre, pour le programme de travaux à la Mairie, à M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;
 CONSIDERANT la délibération n° 42/2021 en date du 06/05/2021 portant validation du DCE (constitué de 8 lots) et lancement de la consultation ;

CONSIDERANT la délibération n° 62/2021 en date du 07/07/2021 portant attribution des lots ;

- Lot n°1 : Gros œuvre / démolition, titulaire du marché : SARL RENAUD & FILS ;
- Lot n°2 : Menuiserie aluminium, titulaire du marché : SARL SCHIRO MENUISERIES ;
- Lot n°3 : Menuiserie bois, titulaire du marché : SARL SCHIRO MENUISERIES ;
- Lot n°4 : Plâtrerie / isolation / faux plafond, titulaire du marché : EURL CAPSTYLE ;
- Lot n°5 : Carrelage / faïence, titulaire du marché : EURL CAPSTYLE ;
- Lot n°6 : Electricité / courants faibles, titulaire du marché : SASU BOSCHET ;
- Lot n°7 : Plomberie / sanitaires / chauffage / VMC, titulaire du marché : SASU LAURENT ENERGIES ;
- Lot n°8 : Peinture / revêtements de sols souples, titulaire du marché : PLASTIC DECORS / LADHUIE ;

CONSIDERANT que le délai d'exécution des travaux pour l'ensemble des lots a été prolongé ;

CONSIDERANT l'avenant n° 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n° 1 portant modification du délai d'exécution des travaux pour l'ensemble des lots
- ACCEPTE de prolonger celui-ci de sept mois, soit douze mois au total à compter de la date fixée par l'ordre de service de commencement des travaux ;
- DIT que les titulaires du marché renoncent à toute réclamation ultérieure fondée sur les faits motivant le présent avenant n° 1 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE « 4 CANTONS BASTIDES HAUT-AGENAIS PERIGORD » ET LA COMMUNE, ANNEE 2022 - 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le besoin en personnel au groupe scolaire Yves DELBASTY ;

CONSIDERANT que l'association sportive « 4 Cantons Bastides en Haut-Agenais Périgord » peut mettre à disposition de la Commune du personnel ;

CONSIDERANT la délibération n° 77/2021 en date du 12 août 2021 portant convention de mise à disposition de personnel entre l'association sportive « 4 cantons Bastides Haut-Agenais Périgord » et la commune, au titre de l'année 2021 - 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la convention qui arrive à échéance ;

CONSIDERANT le nouveau projet de convention au titre de l'année 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition de personnel par l'association sportive « 4 Cantons Bastides en Haut-Agenais Périgord » auprès de la commune, service école – cantine, à compter du 1 septembre 2022 pour une durée d'un an (hors vacances scolaires) ;
- APPROUVE la convention de mise à disposition ;
- DIT que la dépense a été inscrite au budget ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

DECRET TERTIAIRE, TERRITOIRE D'ENERGIE DE LOT-ET-GARONNE (TE47), PROPOSITION DE PRESTATIONS

Sujet ajourné

Prestations prévues dans la délibération n° 18/2022 en date du 23 février 2022 portant adhésion, à la convention d'accompagnement à la transition énergétique avec TE47.

BUDGET COMMUNAL 2022, DECISION MODIFICATIVE N° 1

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour mandater la carte grise du nouveau véhicule, service technique ;

CONSIDERANT la demande de la trésorerie suite à de nouvelles imputations budgétaires ;

CONSIDERANT le budget 2022 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du Budget communal 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200.00
615221	Entretien, réparations bâtiments communaux	- 200.00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	100.00
657358	Autres groupements	+ 3 000.00
657351	Subv. fonc. GFP de rattachement	- 3 100.00

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Mme PICHARD :

- Informe les élus que dans le cadre des rencontres finales de « Fenêtres sur Bourg » le vendredi 8 juillet 2022, la commune de Cancon est invitée à témoigner sur les expérimentations menées dans le bourg « Ton Bourg Battant » et « Mon centre-bourg a un incroyable commerce ». Le service urbanisme de la CCBHAP et le vice-président en charge de l'urbanisme (M. GARY Jean-Marie) seront également présents ;
- Donne le compte rendu d'une réunion avec la coopérative ENERCOOP qui souhaite installer des panneaux solaires sur un terrain communal ;
- Dit que la prochaine collecte de « don du sang », le mardi 9 août 2022 le matin, se fera à Maison des Association, (salle située au rez-de-chaussée) ;
- Dit que le vendredi 1^{er} juillet, la municipalité a invité les joueuses et les joueurs de rugby, sous la halle, pour les féliciter de leur saison 2021 – 2022, autour d'un pot de l'amitié ;
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 11 août 2022 à 20h00.

Mme PENON :

- Rappelle les dates des marchés de producteurs de pays les mercredis (en soirée) 20 et 27 juillet, 3 et 10 août 2022 et donne le compte rendu de la rencontre, le mercredi 29 juin 2022, avec M. Benjamin REYT, Chambre d'Agriculture. Flora KOWALIK attire l'attention des élus sur le tri des déchets, il convient de revoir la signalétique.

→ Informe qu'une séance de cinéma en plein air (Ciné au Clair de Lune) est prévue au lac de Cancon, le jeudi 28 juillet en soirée (si intempéries, projection au Foyer du Peuple St Martial).

M. ROYER :

→ Demande si le Jardin de Lecture, rue Mengane, peut être entretenu plus régulièrement (Bernard GIROU : cette rue est citée dans un guide touristique, il convient effectivement d'y avoir une attention particulière).

M. PRIOD :

→ Donne le compte rendu de l'exposition à la chapelle du groupe photo (Bilan positif). Toutefois, il convient de revoir la signalisation de la chapelle ;
→ Informe les élus qu'une manifestation est organisée, le samedi 9 juillet 2022 à 21h00 à l'église de Milhac, par l'association « les Amis du Vieux Cancon », il s'agit d'un spectacle tout public.

M. SCOUARNEC :

→ Dit que le Rallye des Associations est reconduit au mois de septembre 2022 (le dimanche 11 septembre 2022, à confirmer).

M. CROUZET :

→ Souhaiterait avoir plus d'information sur les travaux du service voirie de la CCBHAP, programmés annuellement dans la commune de Cancon. (Elisabeth PICHARD : l'interlocutrice privilégiée de la commune est Mme Claire COUTIER, absente excusée ce jour).

M. GIROU :

→ Fait part à l'assemblée du projet d'acquisition d'une guirlande de fanions pour mettre sous la Halle de Marché, pendant la saison estivale ;
→ Dit que la rue de la Mairie sera mise en sens unique du carrefour RD 410/RD 124 vers la rue de l'Eglise, des places de stationnement seront matérialisées côté gauche et un projet de mobilité douce est en cours de réflexion côté droit ;
→ Donne le compte rendu de l'évolution des travaux de revitalisation du centre-bourg, secteurs Mairie-Ecoles : la réouverture de la RD 410 (rue du Marché) a pris un peu de retard, les études sur la résistance du corps de chaussée ont dû être renouvelées. Les travaux de voirie entre la Mairie et la salle de danse s'intensifient ;
→ Informe les élus que les travaux de rénovation de la Mairie, 2^{ème} tranche, sont en cours d'achèvement ;
→ Dit que les démarches administratives pour réaliser des travaux sur le pont situé à Milhac, à la frontière avec la commune de Lougratte, se poursuivent.

Clôture de la séance à 21h25
Le Secrétaire, Bernard Girou



Fait à CANCON, le 12/07/2022
Madame le Maire,

